

QUE FAIRE SI VOUS ÊTES TRÈS PROCHE DUN PATIENT DE LA COVID-19 ?

12 octobre 2021

Si vous avez été informé d'être proche d'un patient de la Covid-19 :



S'AUTO-ISOLER

- Vous devez vous isoler pendant 10 jours à compter de la date de votre dernier contact avec la personne dont le test est positif. Les services de la santé publique vous indiqueront la fin de l'auto-isolation.
- Si vous êtes asymptomatique et entièrement vacciné, ou si vous avez récemment contracté une infection de la COVID-19, vous n'avez pas besoin de vous isoler, sauf sous la recommandation de la santé publique. Vous devez cependant respecter les instructions ci-dessous.



CONTRÔLE QUOTIDIEN DES SYMPTÔMES DE LA COVID-19 :

Chaque jour, contrôlez les symptômes de la COVID-19 même si vous êtes entièrement vacciné* ou avez eu une récente infection à la COVID-19**. Recherchez l'un des symptômes suivants :



Fièvre $0 > 37,8^{\circ}\text{C}$ et/ou frissons



Toux



Difficulté à respirer



Baisse ou perte du goût ou de l'odorat.



Nausées, vomissements, diarrhée (< 18 ans)



Fatigue, douleurs musculaires et courbatures (18+ ans)



Mal de gorge



Écoulement nasal ou congestion



Douleur abdominale



Maux de tête



Œil rose



Decrease or lack of appetite

SI VOUS PRÉSENTEZ LES SYMPTÔMES :

Effectuez immédiatement un test PCR :



- Prenez rendez-vous dans un centre d'évaluation pour passer un test PCR COVID-19.
- Si votre test PCR était négatif avant le début de vos symptômes, faites un nouveau test.
- Si vous êtes totalement vacciné** ou si vous avez eu une infection récente à la COVID-19**, vous devez rester chez vous et vous isoler immédiatement en attendant le résultat de votre test.

Les membres du ménage doivent s'isoler :

- Tous les membres de votre ménage devront s'isoler jusqu'à ce que le test soit négatif, à moins qu'ils ne soient complètement vaccinés* ou qu'ils aient eu une infection récente à la COVID-19**.

Prévenez votre employeur ou appelez la santé publique au: 416-338-7600.



FAITES-VOUS TESTER MÊME SI VOUS NE PRÉSENTEZ PAS DE SYMPTÔMES

- Même si vous ne présentez pas de symptômes, vous devez passer deux tests PCR: le premier doit être effectué aussitôt que possible et le second généralement une semaine plus après. Les services de santé publique vous fourniront des informations supplémentaires sur le moment indiqué de ces tests.

PENDANT VOTRE AUTO-ISOLATION, TOUS LES MEMBRES DE VOTRE MÉNAGE DEVRAIENT

- Porter un masque dans les lieux publics afin de protéger les autres.
- Évitez les endroits à forte concentration humaine.
- Limitez les contacts avec des personnes présentant des problèmes de santé ou des personnes âgées.
- Gardez une distance de deux mètres des autres.

*Entièrement vacciné signifie 14 jours ou plus après avoir reçu une deuxième dose d'une série de vaccins COVID-19 ou tel que défini par le ministère de la Santé de l'Ontario.

**Infection récente à la COVID-19 signifie que la personne a été testée positive à la COVID-19 dans les 90 derniers jours et qu'elle a été innocentée par la santé publique.